Image not found or type unknown

Remboursement frais école privée

Par **etud23**, le **06/01/2015** à **01:27**

Bonjour

Je suis depuis Octobre dans une école d'ingénieur en 3ème année. J'ai contracté un prêt pour pouvoir payer les frais de scolarité.

Dans ce contrat de scolarité une clause dit que l'ensemble des frais de scolarité est payable soit en une fois , soit par mensualité. J'ai choisi de payer en une fois la totalité des frais

Cependant nous sommes maintenant en Janvier est beaucoup d'eau à coulé sous les ponts.

Je ne peux actuellement plus suivre cette formation , des soucis de santé m'ont empêcher de suivre beaucoup de cours, impossible de rattraper le retard perdu, et maintenant je suis carrément déprimé par tous ceci.
En ajoutant le fait que je me suis fait berné sur l'école en elle même, ne correspondant réellement pas a mes attentes

Je voulais savoir si je pouvais espérer faire une démarche auprès de l'école voir plus loin pour me faire rembourser les frais sauf les mois ou j'étais présent

En cherchant sur internet j'ai trouvé ce arrêt de la cour de cassation concernant un cas similaire au mien

http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000026774

Je vous remercie

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés